

Rapport

de développement

durable

2023



Préambule

Le rapport de développement durable est élaboré par les communes de plus de 50 000 habitants, conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret d'application du 17 juin 2011. Il est présenté au conseil municipal, préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Les modalités d'élaboration sont les suivantes:

- selon les dispositions de l'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales,
- par le secrétariat général, en lien avec les services de la ville et du CCAS,
- présenté en commission municipale et en conseil municipal, en préambule du débat d'orientation budgétaire.
- Diffusion : www.mairie-vannes.fr

La stratégie bas carbone de la collectivité est traitée dans le chapitre relevant de la lutte contre les changements climatiques. Les actions concrètes d'atténuation et d'adaptation mises en œuvre sont développées dans plusieurs chapitres et sont identifiées par le pictogramme suivant:



Ce rapport présente des actions et chiffres 2023 consolidés.

Sommaire

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD), déclinés en 169 cibles pour la période 2015-2030. Ces objectifs et cibles constituent pour les États une feuille de route commune de la transition vers un développement durable, l'Agenda 2030. Trois buts essentiels sont poursuivis : lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices ; faire face au défi climatique ; mettre fin à l'extrême pauvreté.

 Page 3	 Page 4	 Page 7	 Page 8	 Page 9
 Page 10	 Page 11	 Page 18	 Page 19	 Page 21
 Page 23	 Page 30	 Page 33	 Page 40	 Page 41
 Page 46	 Page 46			



Lutter contre la pauvreté

Lutter
contre la
pauvreté

- Rapport et plan d'actions 2023 ici: <https://www.mairie-vannes.fr/actualites/plan-de-lutte-contre-la-pauvrete-0>
- 85% du plan d'actions est réalisé ou en cours

La Ville de Vannes s'est engagée, depuis 2020, dans un plan communal de lutte contre la pauvreté. Vigie de la situation locale, le comité de suivi assure une observation régulière de quelques indicateurs importants (évolution du chômage, aide alimentaire, expulsions locatives, ...) pour s'assurer de la situation sociale à Vannes. Il suit également le plan d'action dédié et se réunit 2 à 3 fois par an. Les données de l'observatoire social confirment :

- une baisse du nombre de chômeurs toutes catégories confondues (-12,5 % en un an) mais un taux en légère augmentation pour les catégories ABC (+1,5%)
- Une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA (-20 % en 4 ans)
- Sur le plan de la santé, un meilleur accès à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) est constaté.
- Les demandes d'aides auprès du CCAS sont en progression.
- Une augmentation du nombre d'assignations en résiliation de bail dans le parc social est toutefois significative (suivi attentif en 2024).

A noter qu'en 2023, le conseil d'administration du CCAS a adopté quelques décisions importantes telles que :

- Une convention de partenariat avec l'association Toenn An Ti afin d'héberger momentanément, dans une maison mise à disposition par la ville rue de Strasbourg, des familles avec enfants scolarisés à Vannes et qui sont dans une démarche de régularisation ou de titre de séjour pour un autre motif.
- Une convention de partenariat avec le magasin Partage pour l'aide à l'habillement destinée aux familles monoparentales les plus fragilisées
- Le renouvellement du dispositif Tickets Sports Culture Nature pour les enfants des Quartiers Prioritaires de la Ville
- Une convention entre le CCAS et EDF pour le Fonds Énergie Eau.



Assurer la sécurité alimentaire des plus démunis

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- **L'aide facultative**

Les indicateurs du plan pauvreté indiquent une baisse du nombre d'accès à l'épicerie solidaire qui passent de 680 en 2022 à 588 en 2023, mais une hausse du nombre de repas servis par les restos du Cœur en augmentation de 17%. Au CCAS de Vannes, le service action sociale gère l'aide facultative. Elle s'adresse aux familles vannetaises démunies et aux personnes isolées en situation de précarité qui sollicitent une demande d'aide financière. Le service est impliqué dans les réflexions liées au fonctionnement de l'épicerie solidaire, vers qui elle a dirigée 405 demandes en 2023. La ville met à disposition le bâtiment de l'épicerie et finance annuellement l'AMISEP, gestionnaire de l'épicerie solidaire (10 000 €/an).

Par ailleurs, la ville subventionne, chaque année, les Restos du Cœur (8000 €), la Banque alimentaire (2000 €) et la Croix-Rouge Française (3 500 €). Via le Contrat de Ville, elle contribue aux actions des Cuisiniers Solidaires (12 500 €). Des initiatives de collecte de dons alimentaires sont également organisées par le Conseil Municipal Jeune.



Le CMJ a remis en juin 2023 110 kg de denrées non périssables aux Restos du Cœur et à la Banque alimentaire

- **Le portage de repas pour les personnes âgées, handicapées, ou provisoirement empêchées**

Le service portage de repas à domicile est une réponse aux besoins des usagers ne pouvant préparer eux-mêmes leurs repas, sortant d'hospitalisation ou ne pouvant sortir de chez eux pour faire leurs achats alimentaires. La livraison est assurée pour une consommation 7 jours sur 7 pour le repas du midi. Une hausse du nombre de repas servis en 2023 a été enregistrée.

- **Les jardins familiaux**

La ville propose dans les jardins familiaux de Bernus, Kermesquel, Cliscouët et Beaupré, 150 parcelles mises à disposition des vannetais. La priorité est donnée aux familles avec enfants (couples ou monoparentales), avec la répartition suivante : 50 % pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, 25 % à des salariés avec faible revenu, 25 % à des retraités avec faible revenu.



Servir aux enfants une alimentation saine, sûre, durable et accessible

Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Aux tous petits, dans les crèches

Une grande attention est portée à la qualité, la fraîcheur, la saisonnalité et la variété des fruits et légumes cuisinés dans les crèches de Vannes:

- Les fruits et les légumes, produits en régie et consommés par les crèches qui disposent d'une cuisine, ont la certification Ecocert, référence en matière de certification biologique et environnementale assurée par un organisme indépendant (conformité des produits et des cultures, engrais verts / compost autoproduit / protection biologique intégrée / productions sur place...).
- Des activités éducatives sont proposées aux enfants, en lien avec le maraicher municipal.
- 100 % de la viande, de la volaille et du poisson sont labélisés « achats durables » et fournis par des commerçants locaux.
- Un menu végétarien (avec ou sans œuf) est programmé une fois par semaine.
- Un travail sur le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets est fait dans les structures disposant de cuisine, en lien avec le maraichage qui composte tout ce qui peut l'être.
- L'achat de vaisselle (porcelaine, pyrex ou inox) est priorisé.



Construction d'un outil de mesure EGAlim à la crèche Richemont Déclaration simplifiée 2023:

- 150 repas/jour
- 9000 repas/an
- 45 % de bio

Cette déclaration, affichée au sein de la crèche, n'inclut pas la valorisation de la production maraichère 2023 qui porterait, alors, la part totale du bio à près de 62 % et les produits labellisés à 10%.

En 2024, l'établissement sera en mesure de caractériser finement l'intégralité de ses achats.



Servir aux enfants une alimentation saine, sûre, durable et accessible

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Aux élèves des écoles maternelles et primaires

- Un indicateur EGAlim stabilisé dans un contexte de crise du bio (+ 15% d'augmentation des coûts).
- Un travail d'allotissement fin des marchés en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Morbihan, les agences Déclic et Vitamine.
- Une lutte contre le gaspillage alimentaire via:
 - la pré-inscription obligatoire des convives
 - la possibilité d'un choix de portion : « grande faim »/ « petite faim »
 - la formation du personnel de restauration
- Un repas végétarien par semaine.
- Afin de réaliser et mettre en œuvre une stratégie alimentaire et d'amplifier ses actions, la ville de Vannes a bénéficié des financements du plan « France Relance » - Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) porté par l'Etat en liaison avec la Région Bretagne, pour l'achat de matériels de légumerie ou de cuisson lente.
- La collectivité maîtrise l'ensemble de la chaîne du déjeuner : conception des menus par une diététicienne, commande, fabrication, livraison, préparation des repas, accompagnement dans la découverte des aliments et le service à table.



Indicateur EGAlim 2023

- 270 000 repas/an
- 0,8 % de production maraîchère municipale bio
- 34 % d'achats en bio
 - => 34,8 % d'achats et de production maraîchère bio (obligation 20%)
- 16 % de produits labélisés dont:
 - 86% de viandes et volailles EGAlim
 - 99% de viandes et volailles en provenance de France
 - 33% de produits de la mer et aquaculture EGAlim
 - => 50,8 % d'achats durables (obligation 50%)

A noter que l'enregistrement de l'indicateur EGAlim 2023 sur le site « ma cantine » ne comptabilise pas les surplus de la régie maraîchère valorisés à 3 960 €



Surveiller la qualité de l'air

AIR BREIZH - Rapport annuel 2023 - <https://www.airbreizh.asso.fr/>

Permettre à
tous de vivre
en bonne santé
et promouvoir
le bien-être à
tout âge

Les mesures de la qualité de l'air, réalisées par l'association Air Breizh sur la station Albert 1^{er} (représentatives de l'air respiré par la majorité des habitants de l'agglomération) portent sur : dioxyde d'azote, ozone, particules fines inférieures à 10 µm (PM10) et inférieures à 2,5µm (PM2.5). Un indice ATMO est publié chaque jour pour Vannes. Le bilan annuel 2023 indique que :

- Les **indices ATMO sont homogènes sur toute la Bretagne**. A Vannes : « bon à moyen » 299 jours, « dégradé » 50 jours, « mauvais » 16 jours. Ils correspondent à l'épisode particulaire observé au mois de septembre, dû à la présence d'un dôme de chaleur sur la région et en provenance du Sahara.
- Les moyennes annuelles **en NO₂** en situation de fond sont en diminution depuis 10 ans. Les concentrations respectent les valeurs réglementaires actuelles comme les seuils prévus à l'horizon 2030. Vannes fait partie des stations qui enregistrent les concentrations les plus basses en Bretagne.
- L'évolution des moyennes annuelles **en O₃** enregistrées à Vannes comme sur l'ensemble des stations bretonnes sur depuis 10 ans corrobore une augmentation à la hausse, constatée plus globalement à l'échelle nationale et mondiale, en lien avec le réchauffement climatique.
- L'évolution des moyennes annuelles en **poussières fines (PM10 et PM2,5)** montre des niveaux stables qui respectent les seuils réglementaires à l'horizon 2030 et les valeurs guide de l'OMS. Vannes est l'une des stations bretonnes qui enregistre les concentrations les plus basses en PM10.

Les leviers d'actions de la commune sont l'interdiction de brûlage à l'air libre (adopté), le développement de l'usage du bus, du vélo ou de la marche à pied, ou encore la promotion de modes de chauffage résidentiels ou municipaux performants (ODD 7 et 13).

S'investir dans la diffusion de l'Alerte Pollens

Le pollinarium sentinelle® de Vannes est un jardin composé d'espèces allergisantes rassemblées selon une méthodologie scientifique et dont la pollinisation est surveillée quotidiennement. Ils permettent aux personnes allergiques aux pollens et aux médecins d'avoir connaissance de la pollinisation des espèces allergisantes dès l'apparition des premiers grains de pollen dans l'air.

Pollinarium de Vannes Conleau :

- 5^{ème} pollinarium de France
- 1700 abonnés
- Jardin d'observation des principales espèces allergisantes de la région, entretenu par la ville.



Offrir aux enfants des écoles de qualité

Assurer
l'accès de
chacun à
une
éducation
de qualité,
sur un pied
d'égalité

Dans chacune des 15 écoles publiques maternelles, élémentaires ou primaires, chaque enfant vannetais inscrit doit pouvoir apprendre et évoluer dans un cadre scolaire de qualité. En 2023, le regroupement des entités Calmette - La Madeleine marque l'année avec ses 4 classes et Calmette - Bécél sur un unique site. Après présentation et échange de la démarche en Conseil d'école, la municipalité a acté le rassemblement de l'ensemble des 80 élèves de l'école Calmette sur un site unique, rue Jean Marie Bécél.

Avec ce projet, c'est la première conception de cours d'école végétalisée, non genrée (avec cabanes en bois, copeaux, amphithéâtre, jeux en bois, carrés potagers...) qui a été réalisée à Vannes (sujet développé page 27).



Première conception de cours d'école végétalisée, non genrée, à l'école Calmette

La nouvelle école Kerniol

Après avoir lancé une étude de programmation puis un concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur équipement, la société DDL a été retenue avec laquelle le travail se poursuit en 2023. L'école comptera 4 classes de maternelles et 6 classes élémentaires et un accueil collectif de mineurs de 52 places maternelles et 60 places élémentaires. Il s'agit du premier équipement exemplaire en matière de performance énergétique qui va au-delà de la réglementation thermique en vigueur en atteignant les objectifs du label E3/ C1.



Egalité femmes hommes

Parvenir à
l'égalité des
sexes et
autonomiser
toutes les
femmes et
filles

Sur le site internet de la ville:

- Plan d'actions femmes hommes 2021-2026
- Rapport annuel sur l'égalité femmes hommes (*le rapport 2023 sera mis en ligne en décembre 2024*)
- Charte européenne pour l'égalité pour les femmes et hommes dans la vie locale

Au sein de la collectivité « employeur »

Les femmes représentent 57 % des agents (soit 1 point de plus qu'en 2021), une féminisation qui progresse dans toutes les filières. A noter que 55% des postes de dirigeants sont des femmes (11 femmes pour 9 hommes) et que les écarts de salaire sont de 0,17% en moyenne (contre 8,1% en moyenne dans la fonction publique).

En matière d'actions, pour les vannetaises et les vannetais

71 actions du plan d'actions égalité femmes – hommes sont réalisées soit un taux de 92% de réalisation (contre 82% en 2022)





Une première expérimentation « d'arbres de pluie »

Garantir
l'accès de
tous à
l'eau

L'arbre de pluie est un arbre dont la fosse de plantation a été pensée et dimensionnée en surface et en dépression pour gérer une partie des eaux de ruissellement, favoriser le développement de l'arbre et la biodiversité y compris celle du sol. Ce concept est utilisable dans les projets de réaménagement urbain afin de bien intégrer la déconnexion des eaux de ruissellement du réseau d'assainissement unitaire ainsi que leur infiltration dans des espaces urbains restreints. Les arbres de pluie participent à :

- La réduction du ruissellement et de la surcharge des réseaux d'assainissement
- La recharge de la nappe phréatique
- Le développement des îlots de fraîcheur
- L'augmentation de la biodiversité urbaine
- L'amélioration du cadre de vie



Avant (arbre malade rue Fauré)



Après (fosse de plantation alimentée par les eaux de ruissellement)





Un plan de sobriété énergétique

Garantir
l'accès de
tous à des
services
énergétiques
fiables,
durables et
modernes, à
un coût
abordable

Pour accélérer la transition énergétique de la France, le gouvernement a lancé un plan de sobriété énergétique en juin 2022, avec l'obligation pour les collectivités et les entreprises de baisser de 10% leur consommation énergétique.

Les collectivités ont un rôle à jouer sur trois piliers importants : la sobriété énergétique (consommer moins), l'efficacité énergétique (consommer autrement) et l'accélération du développement des énergies renouvelables.

La ville de Vannes y répond en s'engageant sur des actions générant un gain de 2800 MWh d'ici 2024, soit une baisse de 15% de la consommation d'énergie des bâtiments et espaces publics.

Les actions 2023 les plus notables sont:

- L'amélioration de l'efficacité énergétique avec le passage en LED de l'éclairage public. En 2023, l'éclairage public représente 19% de la consommation globale électrique de la ville, ce qui en fait le pôle le plus consommateur en électricité. Fin 2023, 96% de l'éclairage public est en LED. **L'objectif 2024 est un gain de 1160 MWh.**
- La réduction des consommations du poste chauffage, grâce à l'installation d'une GTC (gestion technique centralisée) permettant un contrôle à distance des chaufferies. La GTC a été mise en place sur 20 sites. Le matériel a également été modernisé avec le remplacement de deux chaufferies municipales. **L'objectif 2024 était un gain de 593 MWh, objectif déjà été atteint en 2023 avec un gain de 652 MWh.**
- La mise en place de la **production d'énergie photovoltaïque, via des panneaux sur les parkings de Montaigne, Bilaire et Chorus, avec un objectif de production de 510 MWh.** Les études sont en cours et la réalisation interviendra en 2025.



Maîtriser les consommations d'énergie

Le service « stratégies et gestion des énergies » assure, depuis 2022, la mise en place et le suivi des objectifs du Décret Tertiaire ainsi que le plan de sobriété. Il s'est étoffé en 2023 et compte désormais 3 personnes :

- Un responsable de service en charge de la stratégie
- Un chargé d'exploitation qui assure le suivi de l'exploitation des installations techniques de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux,
- Un chargé de suivi des contrats d'achats d'énergie et des consommations

La structuration de la présentation du bilan énergétique est la suivante :

- Evolution de la consommation de la ville et des bâtiments
- Evolution de la consommation de chauffage et d'électricité des bâtiments
- Evolution de la consommation électrique des espaces publics
- Bilan de la production solaire photovoltaïque
- Evolution des coûts des fluides (électricité, gaz et eau) de la ville

L'analyse concerne les bâtiments et les espaces publics (l'éclairage public, les espaces verts, le mobilier urbain et la signalisation). Ne sont pas pris en compte les équipements dont les dépenses énergétiques sont couvertes par des recettes, à savoir la piscine de Kercado, la piscine Vanocéa ainsi que les équipements non gérés par la collectivité, comme les centres d'entraînement des clubs sportifs. Les branchements provisoires ne sont également pas intégrés dans ce périmètre. Les consommations 2023 sont comparées notamment à la moyenne des consommations de 2019, 2021 et 2022. L'année 2020 a été exclue, étant une année particulière en raison de la pandémie de COVID-19.

Evolution des consommations

Les consommations correspondent aux factures enregistrées sur une période de 12 mois à partir des données des 608 compteurs en place : 542 compteurs électriques avec relevé à distance :

- ✓ 4 en tarif vert (C3/C2)
- ✓ 24 en tarif jaune (C4)
- ✓ 514 en tarif bleu (C5) (compteur Linky)
- ✓ 96 compteurs gaz avec relevé à distance de type Gazpar
- ✓ 280 compteurs d'eau non télérelevés

Evolution des consommations

Evolution de la consommation de la ville

La consommation totale enregistrée en 2023 est de 13 190 MWhEF soit une baisse globale de 14% par rapport à la moyenne des 3 dernières années (hors 2020 année COVID), comprenant :

- -14% de consommation pour l'ensemble des bâtiments
- -14% pour le secteurs Espaces Publics

Evolution de la consommation des bâtiments concernés par le Décret Tertiaire

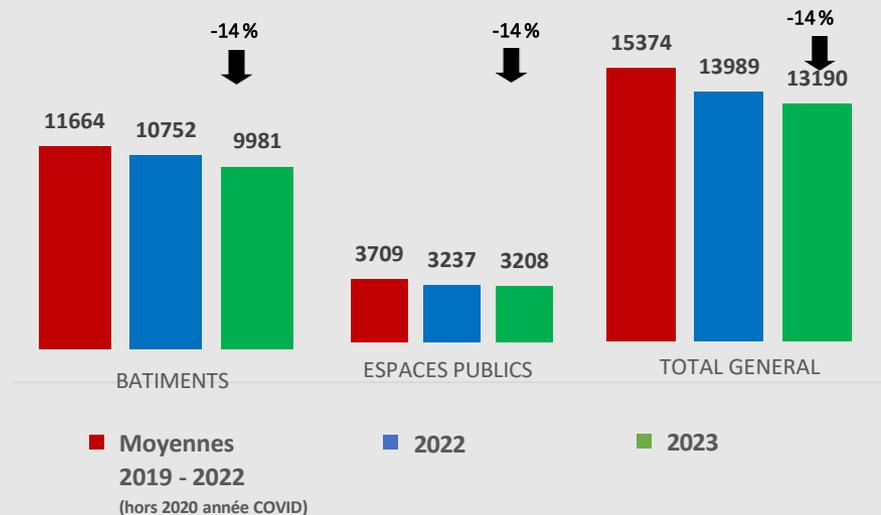
Fin 2023, l'ensemble des sites devant répondre aux obligations du Décret Tertiaire a été déclaré sur la plateforme OPERAT soit 83% de la consommation 2023 du secteur « bâtiments », c'est-à-dire 56 sites totalisant une surface plancher de 122 019 m². L'objectif 2030 (*) est atteint en 2023 avec une consommation (correction climatique intégrée) de 9260 MWhEF. A iso périmètre 2023, la consommation en 2050 devra être de 8360 MWhEF avec correction climatique soit une baisse des consommations à obtenir de l'ordre de 10%.

(*) L'ensemble des arrêtés n'est pas publié pour certaine typologie de bâtiments. Les objectifs 2030 et 2050 à atteindre sont donc basés sur des hypothèses et restent à confirmer
Le nouveau code couleur est le suivant: gaz (jaune), électricité (rouge), fioul (noir), énergies globales (vert).

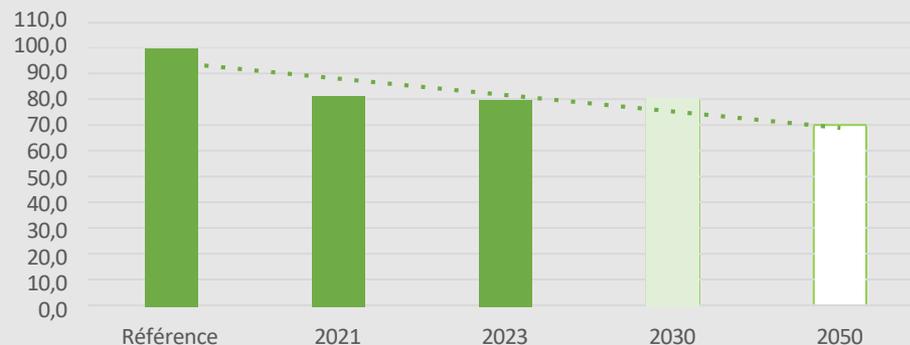
Kwh EF:Energie Finale est l'énergie livrée au compteur en m³ convertie en Kwh à partir du pouvoir calorifique de l'énergie considérée.

Dju:Degrés jours unifiés qualifient la rigueur climatique et représentent l'écart entre la température d'une journée et 18°C cumulé sur la période hiver (hors juin, été, sept).

Evolution consommation par secteur en MWhEF



Performance à atteindre en Kwh EF/m² plancher avec correction climatique



Evolution des consommations

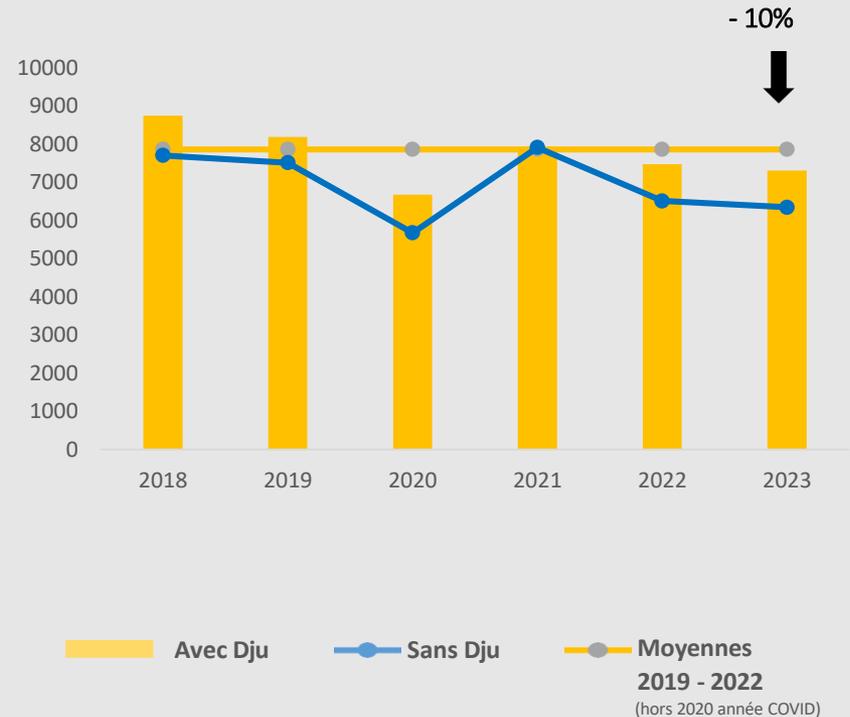
Evolution de la consommation de chauffage des bâtiments, Gaz et fioul pour l'ensembles des bâtiments

La consommation chauffage (gaz et fioul) en 2023, après correction climatique, est de 7 096 MWhEF, pour une consommation moyenne de 7 867 MWhEF entre 2019, 2021 et 2022. La baisse amorcée en 2019 pour le poste chauffage se confirme en 2023, avec une diminution de 10% par rapport à la consommation moyenne enregistrée, avec correction climatique, entre 2019, 2021 et 2022.

Cette baisse est principalement le résultat des actions menées :

- La finalisation du déploiement de la GTC (gestion technique centralisée) sur les 20 derniers sites permet de contrôler et de régler au plus juste le fonctionnement des chaufferies à distance.
- La modernisation du matériel avec le remplacement de deux chaufferies communales, ex : école Joseph Le Brix et groupe scolaire Brizeux.
- L'amélioration de l'exploitation des systèmes de chauffages des sites, en collaboration avec l'exploitant retenu.

Chauffage - Evolution des consommations en MWh sans et avec correction climatique

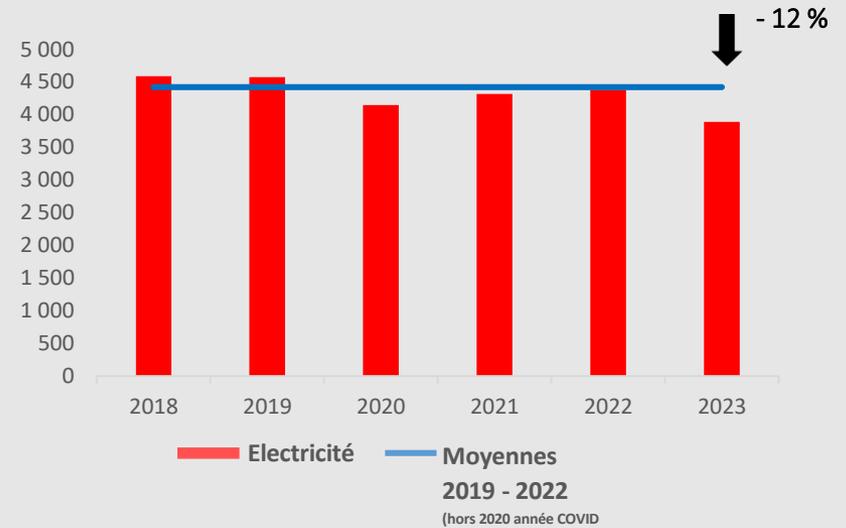


Evolution des consommations

Evolution de la consommation électrique des bâtiments pour l'ensembles des bâtiments

La consommation d'électricité en 2023 est de 3887 MWhEF pour une consommation moyenne de 4400 MWhEF entre 2019, 2021 et 2022. Elle est en baisse de l'ordre de 12% par rapport à la consommation moyenne.

Electricité - Evolution des consommations en MWh



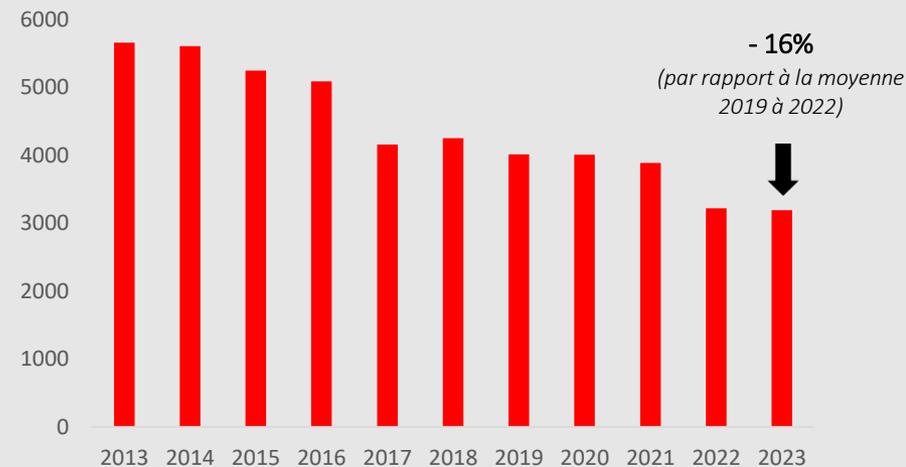
Evolution de la consommation électrique des espaces publics

La consommation d'électricité en 2023 est de 3208 MWh, avec une part d'éclairage public de 86 %.

Les différentes actions menées sur l'exploitation de l'éclairage public avec un passage en LED en masse et la réduction des durées d'éclairage génèrent une économie de 667 Mwh par rapport à 2021.

L'objectif 2024 de 1160 MWh de gain est donc atteignable.

Eclairage public - Evolution des consommations en MWh



Evolution des consommations

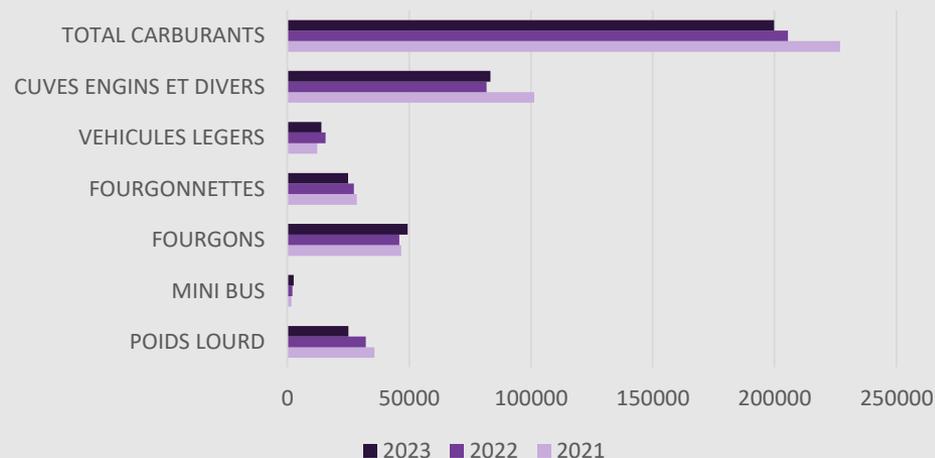
Carburants du parc auto

Evolution des consommations en kWh EF

La consommation totale enregistrée en 2023 est de 1998 MWh EF, contre 2055 MWh EF en 2022 et 2269 MWh EF en 2021^(*), soit une baisse de l'ordre de 3 %.

Une nouvelle stratégie d'achats des véhicules est entérinée, fin 2023, visant à concentrer les d'achats sur les véhicules les plus coûteux en entretien et remplacer un maximum de berlines et fourgonnettes par des véhicules électriques soit un budget exceptionnel dédié d'1 M€.

Pour mémoire, les investissements 2023 de véhicules à faibles émissions ont porté sur : 1 Berlingo pickup, 1 Renault Master, 1 Zoé, 3 AMI et 2 vélos électriques Nexus



(*) ces valeurs ne correspondent pas aux données du rapport 2022 car un nouveau tableur de calcul, plus exhaustif, est utilisé en 2023. Les consommations 2021 et 2022 ont été recalculées avec ce nouveau tableur

Energies renouvelables

Bilan de la production solaire photovoltaïque

Salle du Foso (revente totale): 401 m², mise en service en septembre 2020. La production 2023 est de 93,5 MWh, supérieure aux estimations initiales.

Parking Piscine Kercado (auto consommation totale): 454 m², mise en service septembre 2019. La production en 2023 est de 77,8 MWh.

La Ville de Vannes prépare un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public en vue de l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques en autoconsommation collective sous forme d'ombrières sur les parkings publics du Parc du Golfe, rue de Montaigne et à Bilaire. La production d'énergie attendue est de 1.7 GWh, soit environ 20% de l'énergie électrique consommée par la collectivité. Les études sont en cours et la réalisation interviendra en 2025.

Dépenses énergie

Evolution du coût des fluides de la ville (électricité, gaz, fioul et eau) (ensemble du périmètre)

Le montant total des factures pour l'ensemble des équipements relevant du périmètre analysé (hors carburants et correction climatique) s'élève à **1 543 804 € TTC*** pour l'année 2023.

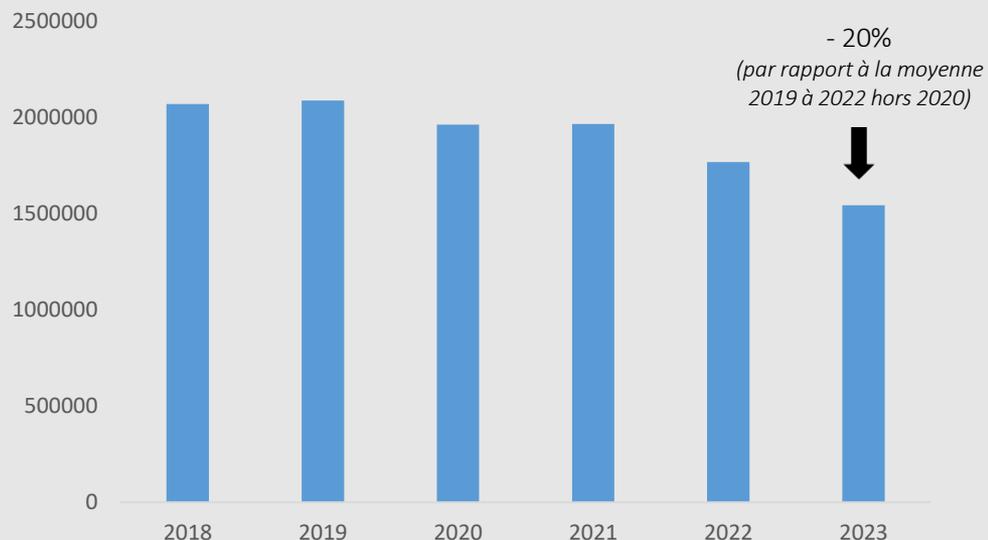
Ces dépenses se répartissent comme suit :

- 70% pour le secteur « bâtiments » dont :
25 % pour assurer le chauffage des équipements municipaux, 36% pour l'usage de l'électricité dont principalement pour l'éclairage des locaux (*l'électricité est utilisée tout au long de l'année contrairement au gaz, qui coûte également moins cher*) et moins de 9% en eau pour des besoins sanitaires et arrosage des terrains de sports.
- 29% pour le secteur « espaces publics » avec 24% consacrés à l'éclairage public.

Malgré la hausse du prix de l'énergie depuis 2018, multiplié par trois pour la molécule de gaz et d'électricité en 2023, la réduction des consommations sur les postes de chauffage et d'éclairage public permet de contenir les dépenses en fluides pour l'année 2023.

**Ne sont pas intégrées dans ce montant les dépenses énergies liées aux manifestations (branchements provisoires), soit un montant de 49 361 €TTC*

Evolution des dépenses fluides en € TTC





Promouvoir
une
croissance
économique
soutenue,
partagée et
durable, le
plein emploi
et un travail
décent pour
tous

Faciliter l'accès à l'emploi

Labellisée Cité de l'Emploi, la Ville déploie, en complément de la programmation annuelle, un programme spécifique pour l'emploi. Le déploiement du dispositif Territoire Zéro chômeur de Longue durée (TZCLD), sur Ménimur, s'est traduit, en 2023, par :

- Le soutien apporté à l'entreprise à but d'emploi Acsomur pour diversifier ses activités, qui a permis d'embaucher 40 personnes.
- Des actions ciblées en direction des personnes privées durablement d'emploi (PPDE), assurées par un chargé d'accompagnement, qui incluent des formations préalables à l'embauche.
- 98 personnes reçues dans le cadre de l'Espace Conseil Emploi.
- La réunion à 4 reprises du Comité Local pour l'Emploi. Présidé par le Maire, il permet de mobiliser et fédérer une trentaine de partenaires pour évaluer les expérimentations et confirmer les objectifs.
- Le programme de réussite éducative propose à la fois des accompagnements individuels aux enfants et à leurs parents, des possibilités d'interprétariat mais aussi des actions collectives sous la forme de clubs coup de pouce.

Parmi les actions du programme 2023 du contrat de ville, 4 actions nouvelles relèvent du **pilier « emploi et développement économique »**:

- Association « Remise en jeu » : remobilisation par le sport d'un public en marge et très éloigné des dispositifs de droit commun
- Sauvegarde 56 : « En scène à l'Echonova » et formation à la permaculture
- Centre d'Information Droits des Femmes et Familles (CIDFF): « un parcours pour chacune » qui correspond à un accompagnement individuel et/ou collectif pour les demandeuses d'emploi de longue durée, les femmes en situation de monoparentalité et les femmes étrangères primo-arrivantes

L'année 2023 a été marquée par l'évaluation du contrat de ville existant pour son actualisation pour les 6 prochaines années.



Un pôle d'échanges multimodal à la gare de Vannes

Mettre en place
une
infrastructure
résiliente

La multiplication et la convergence des flux de déplacements autour de la gare actuelle nécessitent de repenser et d'optimiser l'interaction entre tous les modes de transport. Le **Pôle d'Échanges Multimodal (PEM)** de la gare de Vannes sera un lieu d'articulation où tous les moyens de transport convergent, permettant aux utilisateurs de choisir différents modes de déplacement.



En 2023, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa) et la ville de Vannes ont signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des espaces extérieurs, GMVa étant désignée maître d'ouvrage coordonnateur. Le chantier est engagé en février 2023 avec de nombreux bénéfices attendus :

- Report modal encouragé
- Intermodalité et mobilités douces favorisées
- Espaces apaisés, requalifiés, végétalisés
- Lien urbain entre le nord et le sud de la gare
- Accessibilité aux trains améliorée

Le PEM sera opérationnel fin 2025.



Mettre en place
une
infrastructure
résiliente

Accompagnement à l'implantation d'un nouveau centre pénitentiaire pour 2027

Les besoins identifiés dans le département du Morbihan rendent nécessaire la construction d'un nouvel établissement de 550 places ; besoins qui vont au-delà de l'actuelle maison d'arrêt de Vannes (capacité de 50 places) qui souffre de vétusté et de surpopulation chronique. La réserve foncière de Chapeau Rouge a été retenue pour implanter un établissement à sûreté sur une réserve foncière de 16 ha, pour un coût estimé à 134,55 millions d'euros, entièrement financé par l'État.

Les démarches administratives de déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité du PLU sont menées en 2023 et 2024. Le démarrage des travaux est envisagé en 2025, avec une livraison prévue pour 2027. La ville accompagne l'APIJ dans ses diverses étapes d'étude et de concertation.

Les enjeux sont de:

- lutter contre la surpopulation carcérale et favoriser l'encellulement individuel ;
- améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire ;
- améliorer les conditions de détention en mettant en place des dispositifs de travail et de formation en détention, mais également un suivi personnalisé des peines et une architecture favorisant l'apaisement ;
- inscrire les projets dans une démarche de développement durable en prenant en compte les enjeux environnementaux (gestion de l'énergie, confort thermique, qualité de l'air, etc.) dans la conception et l'exploitation-maintenance de l'établissement.





Réduire les
inégalités

Faire de Vannes une ville accessible à toutes les personnes en situation de handicap

- Rapport complet d'accessibilité 2023 ici: <https://www.mairie-vannes.fr/accessibilite>
- Indice d'accessibilité maximum atteignable sur la voirie (re-expertise 2023): 87,93 %
- Indice vannetais recalculé en 2023: 67,28 % (53,62 % en 2009)
- Taux de réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour les bâtiments: 82%
- Site internet « totalement conforme » en 2023



Ecole Calmette: accès PMR aux gradins, à la cabane de bambou, aux carrés potagers et rampe d'accès à la cour

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), a été complètement remis à jour au cours de l'année 2023 afin d'actualiser en profondeur ses éléments de diagnostic et son plan d'action. L'indice évolue globalement d'un point par an. Les travaux 2023 visant à améliorer ce taux sont:

- Des voiries et trottoirs adaptés rues Jean Martin, Montaigne, Charcot, Strasbourg, avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, rue du Poulfanc, Billault, ainsi que l'éclairage de passages piétons.
- + 23 nouvelles places de stationnement dédiées en 2023, géo-localisées sur l'appli mobile Vannes.
- + 6 arrêts de bus accessibles.

Sur l'espace public, chacun des trois derniers sites Sports-Santé installés parc de Kérizac, étang au Duc et de Tohannic, comporte un agrès accessible aux personnes en situation de handicap.

Concernant les bâtiments, une enveloppe de l'ordre de 500 000 € a permis d'engager des travaux sur près de 9 établissements recevant du public (ERP).



Faire de Vannes une ville accessible à toutes les personnes en situation de handicap



En matière d'accès à la culture et aux événements, les médiathèques proposent une offre de lecture à destination d'adultes en difficulté, en situation d'empêchement ou de handicap. Des visites guidées accessibles aux personnes sourdes ont été organisées autour de l'exposition temporaire Lignes croisées, pour les personnes déficientes visuelles autour de l'exposition Mariano Otero - La grâce du trait, ou un atelier danse dans l'espace Geneviève Assé. Le festival de jazz et le salon Livr'A Vannes sont accessibles PMR sur l'ensemble du site de Remparts ou des structures, des places de stationnement sont créées et réservées à proximité des sites; un podium est installé pour le jazz et des boucles magnétiques dans les espaces de conférences. L'inclusion des personnes en situation de handicap est l'un des objectifs majeurs de la **politique sports-santé, avec une enveloppe spécifique dédiée et un bonus versé chaque saison aux associations proposant une section handisport ou sport adapté.**

L'accueil de l'enfant en situation de handicap est possible de la petite enfance (18 enfants en 2023) jusqu'en ALSH (12 enfants accueillis), avec des personnels formés (Handicap56) et de la coordination par un référent santé accueil inclusif en crèche ou une coordinatrice dédiée à l'inclusion en péri-scolaire.

A noter qu'à l'initiative de la commission communale d'accessibilité, **un travail de recensement des logements sociaux accessibles** est en cours auprès des bailleurs sociaux.

La Ville de Vannes inaugure son deuxième espace Facile à lire à la Médiathèque de Kercado, après celui qui a été mis en place en 2020 à la Médiathèque de Ménimur.

Des outils de planification qui s'adaptent évolutions sociales, environnementales et économiques

En 2023, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme est en cours (déroulement des étapes de concertation de fin 2022 à mai 2023). Elle a pour objectif de :

- Permettre une opération d'envergure et emblématique dans le secteur de Tohannic en implantant des logements à destination des étudiants (Orientation d'Aménagement et de Programmation « Université Est »)
- Favoriser l'accès à l'habitat pour tous, notamment en intégrant des orientations pour la création de logements accessibles en Bail Réel Solidaire
- Accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) imposant que les futures constructions appliquent la labellisation Batylab niveau de reconnaissance « argent » combinée aux objectifs 2028 de la RE2020 à partir de 2023 et combinée aux objectifs 2031 de la RE2020 à partir de 2027.
- Consolider la protection de la trame verte et bleue et lutter contre les îlots de chaleur avec la protection du bois du Vincin à Vannes, soit un ensemble boisé de 38 ha.
- Renforcer la prise en compte et la protection du patrimoine architectural dans le PLU par l'intégration d'une OAP patrimoine
- Actualiser et compléter les OAP sectorielles pour tenir compte des nouveaux enjeux et permettre le développement de la ville au sein de l'enveloppe urbaine
- Adapter le règlement écrit pour mieux maîtriser les équilibres habitat/activités au sein du tissu urbain mixte, pour moderniser certaines règles et faciliter l'instruction, mettre à jour la liste des emplacements

Encadrer les meublés de tourisme pour favoriser le logement permanent



**DÉCLA
LOC'**

En 2023, les communes de Vannes, Arradon, Larmor-Baden, Saint-Gildas de Rhuys, Sarzeau, Séné ont défini, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et en lien avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, les conditions d'encadrement du développement des meublés de tourisme.

S'engager dans le dispositif « 1 toit 2 générations »

"1 Toit, 2 Générations" est une solution de cohabitation intergénérationnelle dans le Morbihan. Ce dispositif innovant de logement met en contact un jeune à la recherche d'un logement à petit prix et des séniors, disposant d'une chambre libre à son domicile. Ce dispositif permet de :

- Faciliter l'accès au logement des jeunes
- Offrir une alternative nouvelle et solidaire à la pénurie de logements
- Prévenir l'isolement des seniors en agrémentant leur quotidien
- Renforcer le lien social entre les générations

En mai 2023, la ville de Vannes a signé un partenariat avec l'association Infos Jeunes de Lorient afin de bénéficier de son expertise, de la coordination de mise en place de binômes intergénérationnels et d'un suivi tout au long de la cohabitation. Fin 2023, 3 binômes sont constitués.

Soutenir l'action des propriétaires pour préserver le patrimoine en cœur de ville

Dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville, la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat dite de renouvellement urbain (OPAH-RU) est en cours. Parmi les actions 2023, notons :

- La signature d'une convention Procivis permettant des avances de subventions et prêts sociaux pour le financement du reste à charge (copropriétés et propriétaires occupants)
- 16 copropriétés en suivi renforcé
- Nouvelle enquête sur le logement vacant avec une visite conseil déclenchée
- L'animation d'ateliers « copropriétés » pour sensibiliser et mobiliser les acteurs de la copropriété (50 participants)
- Des aides ANAH et GMVA aux propriétaires bailleurs pour retrouver un effet levier sur les travaux
- La proposition de restauration immobilière de 9 immeubles représentant 46 logements (dont 20 vacants)
- L'encadrement des meublés de tourisme (cf page précédente)

A noter, un avancement remarquable de la campagne de ravalement obligatoire (8 adresses soit 26 logements) dans les secteurs de Saint-Patern, porte-prison et Saint-Vincent/La poissonnerie.

Mettre en valeur le patrimoine en Site Patrimonial remarquable



12 rue de la Monnaie

En dehors de la campagne de ravalement obligatoire, le dispositif d'aide au ravalement des façades est incitatif sur l'ensemble du Site Patrimonial Remarquable. En 2023, la commune a consacré 62 600 € de subventions à la restauration du patrimoine bâti privé.

Réalisations 2023:

*12 rue de la Monnaie,
11 rue Brizeux,
8 rue des Remparts
6 rue Billault
16 rue Thiers
5 place Saint Pierre
14 rue du Port*

Une nouvelle mission « paysage » pour développer la nature en ville

En 2023, la ville de Vannes a recruté un architecte paysagiste pour concevoir des projets vertueux et accompagner le développement de la ville dans les années à venir. Cette mission s'est attelée à plusieurs études:

- Le projet de plantation de la **place Maurice Marchais**
- La **végétalisation des cours d'écoles** (écoles Calmette et Cliscouët, carnet d'esquisses pour 9 autres écoles)
- La végétalisation de diverses rues : Nomény (travaux prévus en 2024), Richemont, de l'Unité, Autissier/Pasteur, allée de Kérino
- Les abords du centre socio-culturel Henri Matisse et les espaces extérieurs de la médiathèque de Ménimur
- Les espaces publics du quartier de Cliscouët et de la place Fareham
- Le futur groupe scolaire de Kerniol

La requalification de la place Maurice Marchais



La place Maurice Marchais, dans son écrin floral

Chiffres :

- 8 érables de Freeman
- 730 m² de pelouse qui vont être plantés et 100 m² en pied de façade existante
- 1488 m² de stabilisé pour les animations
- 830 m² d'espaces verts
- 36 places avec arceaux pour les vélos et vélo-cargos,

Le projet de requalification de la Place Maurice Marchais fait partie des nouveaux îlots de fraîcheur en centre-ville, à l'image des nouveaux parcs urbains (Promenade de la Rabine, Pargo, Rohan, Palais des Arts), pour favoriser la biodiversité et renforcer la place de la nature en ville.

Végétaliser les cours d'école

La végétalisation des cours d'écoles est une volonté de la municipalité de déminéraliser les espaces. À l'image des écoles scandinaves et des forest schools, l'idée est d'inviter les enfants à se reconnecter avec la nature à travers des aménagements forestiers. Ce retour de la nature permet de désimperméabiliser les sols grâce à l'usage du mulch, d'apporter de l'ombre naturelle, fortement appréciée lors des grosses chaleurs. Ces initiatives ont reçu le soutien financier de l'Etat dans le cadre du Font Vert. Les projets sont travaillés en lien avec les élèves des écoles concernées, qui y participent activement.

Végétaliser les cours d'école

Ecole Calmette

66 arbres ont été plantés en novembre 2023. La zone de rencontre avec son théâtre de verdure, comprend un igloo végétal en saule tressé, un verger botanique, de petits vergers composés d'arbres fruitiers, des structures de grimpe, ainsi qu'une cour oasis.

Chiffres – Cour végétale Calmette :

- Surface de la cour: 1 200 m²
- 66 arbres tiges et cépées plantés
- Surface désimperméabilisée : 800 m²
- Surface perméable de la cour obtenue: 67%
- Création de 540 m² plantés
- Création de 260 m² en mulch



Cours de l'école Calmette

Végétaliser les cours d'école

Ecole Cliscouët:

La végétalisation de l'école de Cliscouët est engagée fin 2023. L'objectif est d'en faire une oasis avec débitumisation et renaturation de la cour, avec la plantation de 95 arbres, en accueillant la faune et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales de manière naturelle: oasis avec une surface de sol en mulch, cabane végétalisée de plantes grimpantes, tunnel végétal en saules tressés, théâtre en bois pour la pratique d'activités artistiques et d'enseignement de plein air, un espace en rondins de bois pour sauter, grimper, un lieu de socialisation avec une prairie plantée d'arbres fruités avec bancs en bois, hôtel à insectes, un banc de l'amitié en arc de cercle, une table de ping-pong (livraison début 2024).

Chiffres – Cour végétale Cliscouët:

- Surface de la cour: 3 200 m²
- 95 arbres plantés
- Surface désimperméabilisée : 1 270 m²
- Surface perméable de la cour obtenue: 55 %
- Création de 1 155 m² plantés
- Création de 600 m² en mulch



Cours de l'école de Cliscouët



Une ville végétalisée, plus résiliente face aux changements climatiques

En 2023, 688 arbres plantés dont:
 146 arbres en alignement
 197 arbres d'ornement
 180 arbres en forêt urbaine dense
 14 arbres en haie bocagère

Principaux sites plantés:
 Ecoles Cliscouët et Calmette
 Projet 1 naissance 1 arbre à Kérino
 Rue de Strasbourg
 Rue Gabriel Fauré
 Avenue Raymond Marcellin
 Rue Henri Dunant

Pollinarium de Conleau :
 1732 abonnés (+ 300% en 5 ans)
 Jardin d'observation des principales espèces allergisantes de la région, entretenu par la ville.

Une 9^{ème} édition des jardins éphémères

6 nouveaux jardins éphémères, l'opportunité d'aménager des scènes paysagères sur un espace public en cœur de ville. Cet événement est à la fois un soutien aux entreprises de paysage, pépiniéristes, artistes qui bénéficient d'une vitrine tout au long de l'été. Un événement attendu des Vannetaises et des Vannetais qui contribue à embellir la ville, à valoriser le patrimoine en soutien à l'activité économique et touristique du territoire.



Du jardin sec à la toiture végétalisée (rive gauche – Quai Moitessier)

Jardin du Zome (Kérino)

Une police de l'environnement, pour renforcer la qualité de vie des habitants

La police de l'environnement, lancée en juin 2022, poursuit son action contre les incivilités du quotidien. Si les missions environnementales sont intégrées aux prérogatives de tous les agents de la police municipale, elle s'appuie sur deux référents spécialisés. **287 mains courantes** ont été enregistrées en 2023 pour :

- Occupations du domaine public et privé, terrasses, publicités et enseignes.... (52%)
- Nuisances (15%): nuisances sonores, animaux domestiques...
- Incivilités (7%) : affichage sauvage, végétation débordante...
- Préservation des ressources (16%) : insalubrité, dépôts d'immondices
- Protection environnementale (10%) : incendies de végétation, préservation des espaces verts et naturels, pollutions

Des évènements plus vertueux, encadrés par une charte évènementielle

Une charte d'organisation des évènements a été adoptée afin de mieux maîtriser les calendriers, la sécurité, la qualité d'accueil (qualité du mobilier, de communication, d'accessibilité...), de répondre aux enjeux de développement durable, avec les exigences suivantes:

- **Mobilités :** priorisation des transports en commun en ce qui concerne les déplacements des exposants ou organisateurs, mise en place de dispositifs de transport en commun pour la venue des publics (développé page 38)
- **Communication :** limitation des supports imprimés sur papier, impression des supports papier sur du papier recyclé, récupération des supports papier non distribués, mise en avant des moyens de transport en commun
- **Limitation énergétique et gestion des déchets :** suivi de la consommation en électricité et en eau durant l'évènement, prévention du gaspillage de l'eau en mettant en place des fontaines à eau, incitation à apporter son propre contenant ou bien gobelets consignés, afin de limiter la production des déchets plastiques, produits promotionnels réutilisables et en matériaux respectueux de l'environnement, tri sélectif des déchets produits par la manifestation
- **Consommation locale:** instaurer des partenariats avec des acteurs locaux pour les stands alimentaires et les buvettes.

Consommer responsable en achetant moins



Evolution de la consommation de papier

Papiers (tonne)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution en 5 ans
Photocopies	20,9	16,09	9,44	12,17	12,12	10,69	- 48%
Imprimerie	4,12	2,89	2,59	2,36	-	-	- 43%
Hygiène	20,58	24,50	-	24,30	13,48	15,20	-26 %

Un magasin de seconde main « mobilier matériel » en 2023

Acheter moins, c'est réutiliser tout ce qui peut l'être. Ce principe a motivé la création d'un magasin de seconde main disponible pour tous les services, au centre de Kergolven. Il permet, via une interface web, de visualiser tout le mobilier matériel disponible pour s'équiper. Les achats neufs ne sont possibles que si le bien n'existe pas au magasin. En 2023, 188 meubles ont été proposés en reprise. Le magasin fonctionne en « turn-over » perpétuel.

Le web enchère pour le matériel réformé

Avec le Web enchère, en vendant le matériel réformé depuis 2015 sur un site dédié : 19 ventes ont été réalisées depuis 2015 représentant un gain de près de 500 000 €.

Consommer responsable en achetant mieux

Chiffres 2023 :

- 70 % des consultations ont intégré des clauses ou critères environnementaux
- 16 marchés ont intégré des clauses sociales, soit 4 142 heures contractualisées

Adhésion au réseau RESECO

Par délibération de juin 2023, la ville adhère à RESECO, le réseau des acheteurs de l'Ouest et sa banque de données en matière d'achats durables, permettant de bénéficier de leurs expériences concrètes et de développer les compétences internes.

Consommer responsable en achetant mieux

Etablir des
modes de
consommation
et de
production
durables

Mesures environnementales :

Si 70 % des consultations intègrent des clauses ou critères environnementaux, l'analyse de ces critères rentre désormais dans un cadre imposé, les candidats devant renseigner des points précis (au lieu de considérations générales). Ils deviennent plus discriminant (à pondération égale), et ont pesé dans le choix de certains attributaires

exemple 1 : Voies de bus rue Marcellin → utilisation d'enrobés à froid

exemple 2 : Travaux de la rue Billault → moindre impact écologique de la carrière d'extraction du granit

exemple 3 : Fournitures de peinture bâtiment → politique de recyclage des emballages

Mesures sociales:

16 marchés ont intégré des clauses sociales pour 4 142 heures contractualisées

Handicap:

2 marchés réservés ont été conclus en 2023, l'un pour la fourniture de produits d'entretien et l'autre pour l'entretien des cimetières

Egalité professionnelle femmes/hommes:

Pour la 1^{ère} fois, 2 consultations ont intégré ce critère (5 % de la note), à savoir les marchés de prestations juridiques et le marché d'AMO pour la colorisation des façades.

Produire en bio pour les crèches

- Une production municipale de légumes en continu tout au long de l'année
- Une capacité de stockage permettant de lisser les variations de production sur plusieurs mois

Chiffres 2023 de la régie maraichère municipale:

- 6,77 tonnes de fruits et légumes livrés en 2023 (+ 70% depuis 2021)
- 12 000 m² de surfaces cultivées entre le Perenno et le Rohic
- 900 m² de serre froide

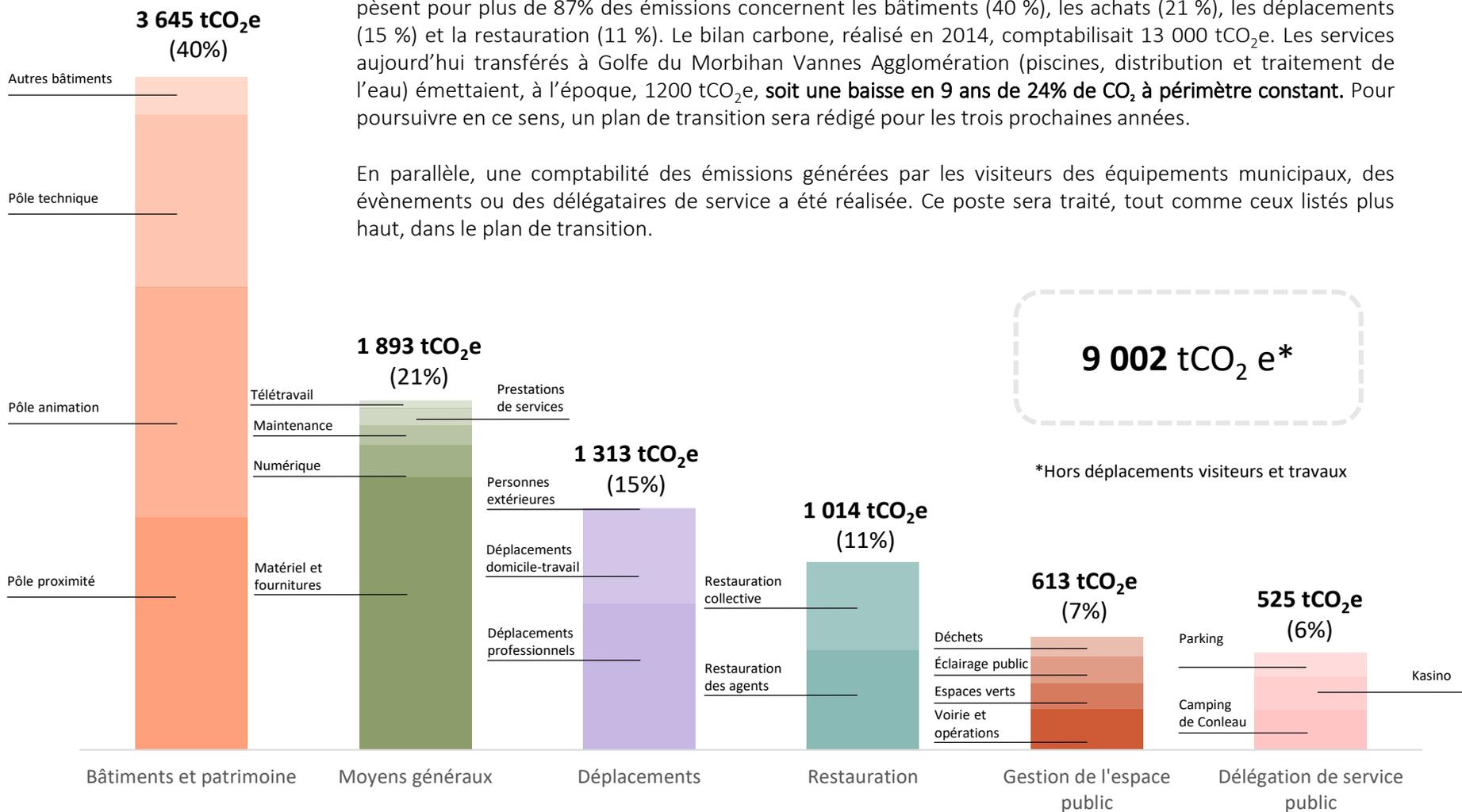
- Une production au plus près des besoins des cuisiniers(ières)
- Deux livraisons par semaine pour les multi accueils avec cuisine sur place (Ménimur, Richemont, Vénètes)
- 185 enfants répartis sur 3 multi accueils (Ménimur, Richemont, Vénètes)
- Objectif atteint pour les 3 multi accueils (excepté pendant les mois d'hiver où il est fait appel à des fournisseurs extérieurs pour la diversification des produits hors saison)
- Approvisionnement de la cuisine centrale avec les surplus (833 kg)

Bilan carbone du patrimoine et des services de la ville

Un bilan carbone « patrimoine et services » a été réalisé par la société Oui/Act.

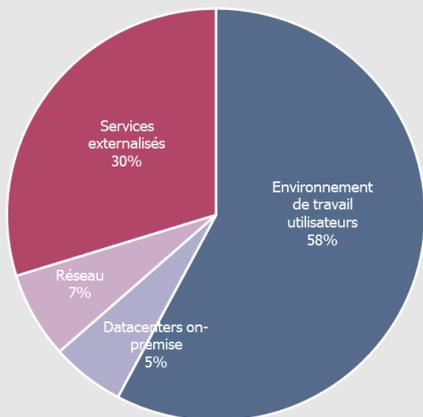
L'activité de la ville de Vannes a généré **9 002 tonnes de CO₂ équivalent (e) sur l'année 2023**. Les postes qui pèsent pour plus de 87% des émissions concernent les bâtiments (40 %), les achats (21 %), les déplacements (15 %) et la restauration (11 %). Le bilan carbone, réalisé en 2014, comptabilisait 13 000 tCO₂e. Les services aujourd'hui transférés à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (piscines, distribution et traitement de l'eau) émettaient, à l'époque, 1200 tCO₂e, **soit une baisse en 9 ans de 24% de CO₂ à périmètre constant**. Pour poursuivre en ce sens, un plan de transition sera rédigé pour les trois prochaines années.

En parallèle, une comptabilité des émissions générées par les visiteurs des équipements municipaux, des évènements ou des délégataires de service a été réalisée. Ce poste sera traité, tout comme ceux listés plus haut, dans le plan de transition.



Focus sur le bilan carbone des systèmes d'information

Empreinte carbone par périmètre :



Un bilan carbone des systèmes d'information a été réalisé en 2023 par la société Wavestone.

L'empreinte carbone totale des systèmes d'information en 2022 est de 172,5 tonnes d'équivalent CO₂. Le scope 3 (fabrication) est extrêmement majoritaire au niveau des équipements de travail et des Datacenters. Le scope 2 (utilisation) au niveau du réseau est proportionnellement plus important (lié au fait que les équipements fonctionnent 24h/24, 7j/7).

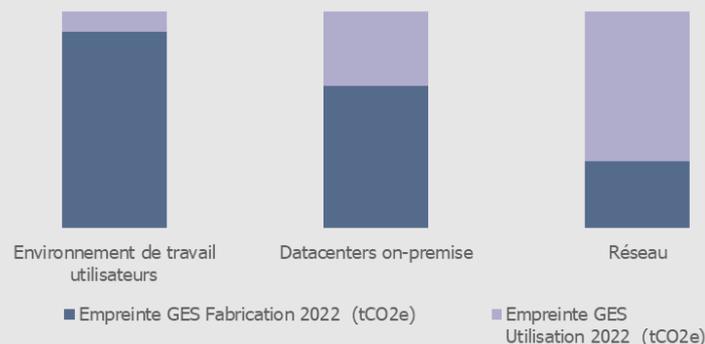
L'empreinte carbone par agent est de 173 kg d'équivalent CO₂. Ce ratio interne se situe très en dessous de la moyenne d'autres organisations*, du fait d'une durée de vie des équipements bien supérieure.

La majeure partie de l'empreinte « Environnement travail utilisateurs » se concentre sur 3 terminaux utilisateurs : les ordinateurs portables, les ordinateurs fixes et les écrans. La majeure partie de l'empreinte « Data-centers on-premise & Réseau » se concentre sur les serveurs et les switchs réseau. Une feuille de route sera proposée par la DSIN pour optimiser ces postes.

Empreinte carbone par périmètre :

Périmètres	Empreinte carbone	Part dans l'empreinte totale
Environnement de travail utilisateurs	99,8	58%
Datacenters on-premise	9,8	6%
Réseau	11,7	7%
Services numériques	51,4	30%

Répartition des 'scopes' carbone:



*

~ 265 kg co₂e /an/utilisateur selon WENR, hypothèse basée sur 75 organisations européennes (décembre 2021)

~ 426 kg co₂e /an/utilisateur selon greenIT.fr, hypothèse basée sur 10 organisations privées et publiques en France et à l'international (septembre 2022)

Stratégie bas carbone

La réponse au réchauffement climatique s'est traduite par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par le Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération, le 13 février 2020. Il vise à devenir territoire à énergie positive en 2050 et **pour chacun des objectifs principaux listés ci-dessous, pour le territoire, des actions d'atténuation et d'adaptation sont développés**. Suite au bilan carbone « patrimoine et services » 2023 de la collectivité, un plan de transition définira pour les trois prochaines années les actions prioritaires à engager pour accélérer la baisse des émissions.

- **Une diminution de 30 % des consommations énergétiques en 2030 par rapport à 2010**
→ ODD 7, 13,16 : maîtrise des consommations d'énergie, limiter les achats et les déplacements carbonés
- **La baisse de 35% des gaz à effet de serre en 2030**
→ ODD 7 : maîtrise des consommations d'énergie,
→ ODD 12: consommation responsable et achats durables
→ ODD 9 et 13: développement des mobilités douces et des mobilités alternatives à la voiture
→ ODD 15: des techniques d'entretien décarbonées (éco pâturage)
- **Une couverture des besoins en énergies par des énergies renouvelables à hauteur de 32% (solaire et biomasse principalement)**
→ ODD 7 : solaire photovoltaïque
- **L'adaptation au changement climatique en redonnant une place à la nature en ville, en intégrant la santé dans les opérations d'aménagement...**
→ ODD 3, 11 et 15 : ville propre et saine, préservation du patrimoine végétal existant, plantations d'arbres et arbustes, création de poumons verts au sein des opérations d'aménagement, préservation de la biodiversité ...
- **La préservation des ressources en eau**
→ ODD 6, 14 et 15 : ville propre, sans mégot, zéro phyto
- **La séquestration du carbone**
→ ODD 11 : préservation du patrimoine végétal existant et plantations d'arbres et arbustes
- **La valorisation de circuits courts**
→ ODD 2 et 12 : valorisation des productions locales, régie maraichère, jardins familiaux et partagés, relocation des approvisionnements de la cuisine centrale
- **La sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire**
→ ODD 17

Adapter l'espace public pour favoriser la pratique des transports en commun et du vélo



Conception et réalisation en délégation de maîtrise d'ouvrage de l'agglomération

Voies bus - Réalisations 2023:

- boulevard de la Résistance (335 mètres)
- Place de la libération au giratoire du palais des arts (360 mètres)
- Avenue Raymond Marcellin (505 mètres)

Depuis juin 2023, plusieurs **aménagement de voiries dédiées au bus** ont été réalisés à Vannes. Il s'agit de couloirs réservés aux transports collectifs sur les axes les plus congestionnés par le trafic automobile, notamment en centre-ville. Ces aménagements permettent de redonner de la vitalité au réseau de bus et lui assure plus de régularité et de ponctualité. Ils s'inscrivent dans le plan de déplacements urbains, adopté le 13 février 2020 par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa), autorité compétente en matière de mobilité. De nouvelles réalisations sont d'ores et déjà prévues en 2024.

Des travaux ont également été engagés pour **réduire les principales discontinuités piétonnes ou cyclables et faciliter les modes actifs** :

- Réalisation de deux giratoires hollandais : Avel Dro et Strasbourg
- Réaménagement complet de la rue de Strasbourg
- Réalisation d'un cheminement piéton sur la rue du Poufanc, qui en était auparavant dépourvue
- Première tranche des travaux de la pacification de la rue Billault
- Pacification de la rue Richemont
- Aménagement de plateaux ralentisseurs rue du Vincin, rue du Commandant Charcot, Rue Montaigne et rue Jean Martin
- Réalisation d'un container abri voyageur au parking de Bilaire, pour les navettes menant à la gare et RCV.

Adapter l'espace public pour favoriser la pratique du vélo

Nouveaux linéaires cyclables :

- Giratoire Avel Dro <-> giratoire de Cliscouët:
Piste cyclable bilatérale : 245 m (1 sens), 200 m (autre sens)
- Rue Strasbourg:
Mixte piste/bande bilatéral : 700 m (1 sens), 700 m (autre sens), voie bus/vélo en partage : 50 m

Nouveaux équipements pour les cycles :

- Réalisation d'arceaux provisoires déplaçables par les événements
- 180 nouveaux arceaux
- 2 box sécurisés à la crèche des Vénètes
- 14 nouvelles stations de gonflage

Manifestations:

- Fête de la mobilité sur le port de Vannes

Mettre en place des navettes gratuites pour les événements

En 2023, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a proposé plusieurs navettes bus Kicéo gratuites:

- aux supporters pour les acheminer vers la Rabine les soirs de matches depuis l'un des 4 parkings situés en périphérie du centre-ville (parking-relais ouest, parking de Bilaire, parc Chorus et UBS). **Près de 15 000 supporters ont été transportés en 2023.**
- Lors du feu d'artifices (~2000 personnes)
- Lors des fêtes d'Arvor (~ 1500 personnes)

Objectifs:

- 100 kms d'itinéraires cyclables
- 2000 arceaux vélo

Chiffres 2023:

- 80 km d'itinéraires cyclables (bandes, pistes et chemins)
- 1150 arceaux

Circulations cycles (moyenne des passages/jour)

- Boulevard de la Paix : 360
- Avenue Raymond Marcellin : 340



Giratoire hollandais (Avel Dro)

Rationaliser la flotte municipale et l'adapter pour de moindres émissions

		2016	...	2021	2022	2023	Evolution en 6 ans
Déplacements professionnels	Nb de VL électriques	4	...	9	11	15	X 3
	Nb vélos à assistance électrique	8		24	24	26	X 3
	Nb de trajets « pro » en bus	500		137	450	480	Très variable d'une année à l'autre

Chiffres 2023 des acquisitions à faibles émissions :

- + 1 Citroën Berlingo pickup électrique
- + 1 Renault Master électrique
- + 1 Renault Zoé électrique
- + 3 Citroën AMI électriques
- + 2 vélos électriques Nexus

En 2023, la flotte municipale compte :

- 65 véhicules légers dont 15 électriques
- 59 fourgonnettes dont 6 électriques
- 68 fourgons dont 1 fourgon réfrigéré au GNV et 1 Renault Master électrique
- 19 poids lourd dont 1 nacelle 25 m châssis GNV
- 26 vélos à assistance électrique dont 1 vélo cargo pour le service espaces verts et 1 triporteur électrique

Pour les déplacements professionnels, les agents sont invités à se déplacer prioritairement à pied, à vélo à assistance électrique, en bus puis en voiture électrique.

Inciter aux déplacements doux, covoiturage et transports en commun pour les trajets domicile-travail

Chiffres 2023:

- 125 agents ont bénéficié du Forfait Mobilités Durables (70% cyclistes/30% covoiturage)
- 75 agents bénéficient de la prime transport (75%)

Les déplacements alternatifs à la voiture solo sont largement encouragés par la municipalité auprès des agents municipaux:

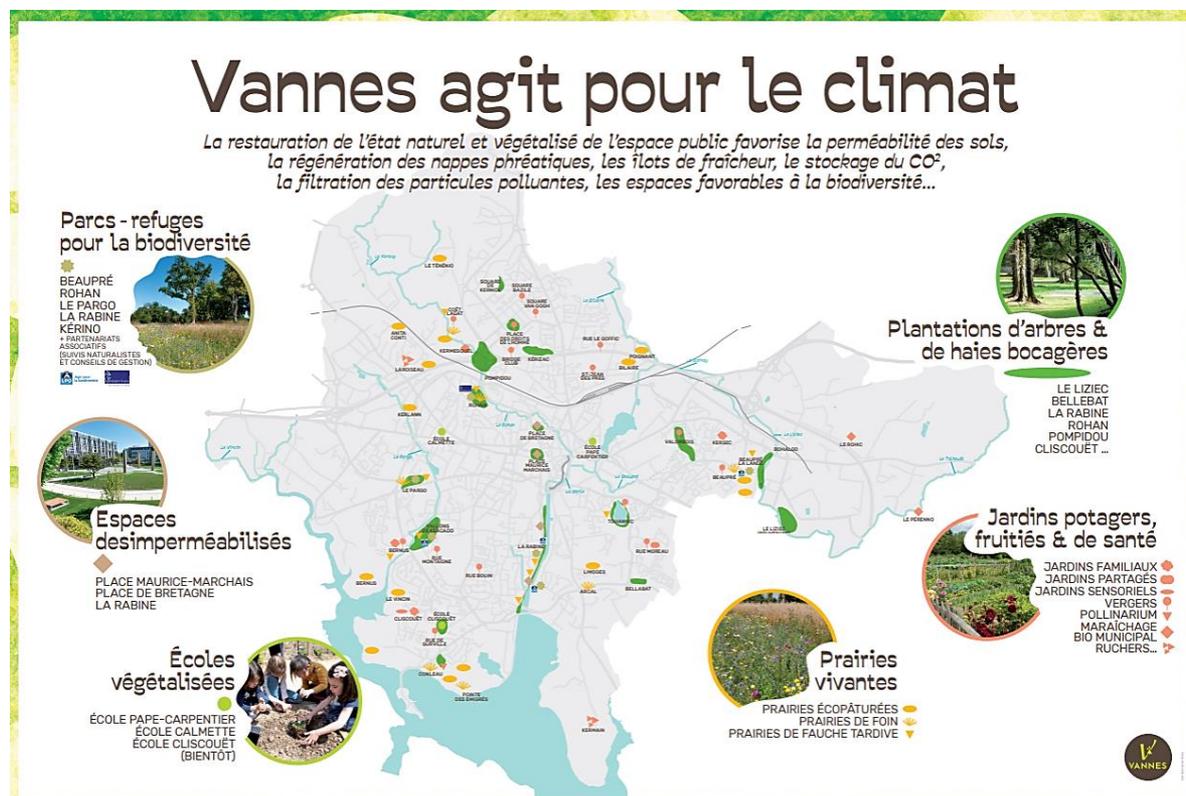
- Adoption d'un Forfait Mobilités Durables (FMD) encore plus incitatif en juin 2023
- Prime transport évoluant de 50 % à 75% en septembre 2023
- Un "coach" mobilité à disposition des personnels nouvellement recrutés
- Un covoiturage qui se développe avec une communauté « Blablacar Daily » qui s'est agrandie et une rémunération du conducteur (partenariat Blablacar Daily/GMVA),
- De nouvelles liaisons cyclables sont disponibles sur l'application gratuite « Géovelo »



Participer à l'opération « Agissons pour le climat »

- 25 exposants

La journée « Agissons pour le climat » est née de la volonté de l'agglomération et d'une trentaine de partenaires, dont la Ville de Vannes, de mobiliser les habitants pour agir face aux enjeux du changement climatique. Elle a été organisée, en octobre 2023, sur l'esplanade du port de Vannes. Un village des solutions regroupait les structures institutionnelles et associatives (25 exposants) apportant des réponses concrètes pour agir face à ce changement climatique. Un jeu de piste permettait à chacun de partir à la recherche de solutions pour accompagner les transitions, à travers la ville.



La ville de Vannes, exposant de l'opération « Agissons pour le climat », le samedi 14 octobre 2023

Restauration des milieux aquatiques sur le Meucon à Kermesquel, et le Bilair à Bilaire

Conserver durablement les ressources aquatiques

A Vannes, sur les bassins versants du Vincin et du Plessis, Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa) a entrepris l'entretien de la ripisylve et la restauration des lits du Meucon à Kermesquel sur près de 230 ml (150 ml reportés en 2024) et du Bilair à hauteur du centre équestre de Bilaire sur 380 mètres linéaires (360 mL reportés en 2024). Les interventions respectent le calendrier des espèces en présence et consistent à :

- Dégager les embâcles faisant obstacle total au cours d'eau
- Sécuriser les arbres présentant des risques de chutes futures dans le cours d'eau
- Restaurer le lit des cours d'eau à l'aide d'engins de chantier



Restauration du Meucon à Kermesquel



Restauration du Bilair à Bilaire

Autocontrôle des eaux de baignade de Conleau

Afin de garantir aux usagers du bassin une eau de baignade de qualité, un dispositif d'autocontrôle est reconduit chaque année. Des prélèvements et analyses sont systématiquement réalisés après des épisodes pluvieux (facteur dégradant) afin de garantir la qualité de l'eau et la renouveler au besoin. Le suivi est assuré par Golfe du Morbihan Vannes agglomération. **Les classements de l'Agence Régionale de Santé, en 2023, qualifie d'excellente la qualité de l'eau du bassin et de la plage.**



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



Faire émerger, reconnaître et valoriser les actions en faveur de la biodiversité



En 2023, la Ville de Vannes s'est portée candidate au label National "Territoire Engagé pour la Nature". Ce programme est une initiative du ministère de la Transition écologique, soutenu par l'Office français de la biodiversité (OFB), la Région Bretagne et l'Agence bretonne de la biodiversité. Son objectif est de faire émerger, reconnaître et valoriser les plans d'actions en faveur de la biodiversité. Elle récompense et pérennise les efforts de la ville en faveur d'un aménagement respectueux du vivant. Vannes s'est portée candidate au 4^{ème} trimestre 2023.

Connaître, préserver et valoriser la biodiversité communale



Martinet noir nichant dans les anfractuosités du rempart de Vannes

En 2023, la ville de Vannes a commandité plusieurs études visant à s'assurer du respect des enjeux de biodiversité. Ces inventaires permettent également d'orienter les pratiques de gestion et d'entretien:

- Recensement des goélands nicheurs sur la commune de Vannes, par l'association Bretagne Vivante (nouveau: recensement exhaustif par drone)
- Diagnostic des espèces nicheuses sur les remparts par la LPO (en prévision de la restauration de la courtine rue des Vierges)
- Diagnostic écologique de la prairie humide de Beaupré par la LPO
- Diagnostic écologique du parc de Rohan par Bretagne Vivante
- Etude en cours par une doctorante sur la fréquentation des sites du Conservatoire du Littoral par le public
- Arrachage de plantes invasives par les élèves du collège Saint Exupéry en mai 2023, avec le garde du littoral, dans le cadre des opérations « aire marine éducative »



Adapter les pratiques de gestion et d'entretien aux enjeux de biodiversité

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

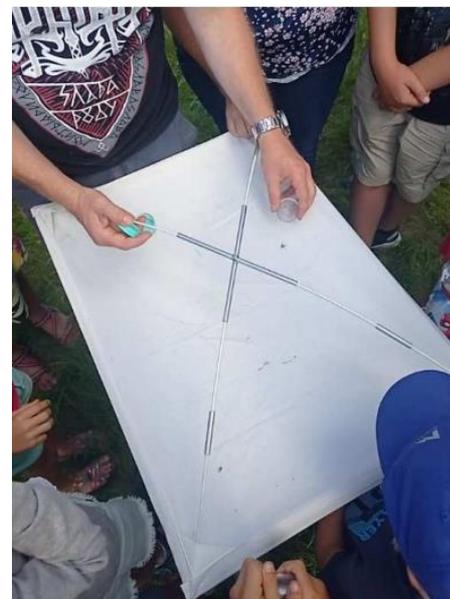
Le pâturage extensif, c'est-à-dire par une faible densité d'animaux à l'hectare, est pratiqué, depuis plusieurs années, sur les prairies humides. Il conduit à une hétérogénéité dans la végétation, ce qui favorise la biodiversité.

- Pointe des émigrés (moutons) : 3,1ha
- Bassin d'orage de Kerlann -Ténénio - Laroiseau (moutons): 2 ha
- Kerluherne (chevaux) : 4 ha
- Kermesquel (chevaux) : 1,5 ha
- Poignant (chevaux et Poneys) : 1,8 ha
- Limoges (génisses) : 4,2 ha
- Beaupré La Lande (moutons et chèvres) : 0,5 ha

Des espaces plus emblématiques du centre-ville font désormais l'objet d'un **fauchage tardif**, tel que le mail de la Rabine. La coupe mécanique de la végétation est retardée au maximum pour permettre aux plantes annuelles et bisannuelles de terminer leur cycle végétatif, apportant gîte et couvert aux petits animaux et insectes pollinisateurs.



Fauche tardive du mail de la Rabine



Découverte des araignées avec l'entomologiste Lionel Picard



Préserver et
restaurer les
écosystèmes
terrestres

Expliquer, impliquer, sensibiliser à la Maison de la Nature



Chiffres 2023

- 4230 participants dont 80% de scolaires
- 229 demi-journées d'animation

Située à deux pas de l'espace naturel protégé de la Pointe des Emigrés, la Maison de la Nature est une invitation à la connaissance du patrimoine naturel local pour mieux le respecter. Les animateurs proposent des activités naturalistes. Sous la direction Sports Loisirs, l'équipe d'animation oriente ses actions à destination des scolaires, du grand public jeune et adulte, des centres de loisirs et organise également des sorties sport et nature en partenariat avec le dispositif ticket sport (VTT et kayak).

Contribuer à faire découvrir la ferme du Vincin aux scolaires vannetais

Chiffres 2023

- 76 classes accueillies

La ferme pédagogique du Vincin offre aux écoliers vannetais la possibilité de découvrir le monde agricole, au cœur du site naturel protégé des rives du Vincin, dès le plus jeune âge. Ce projet est soutenu par la ville de Vannes (qui finance l'accueil pédagogique) et le Conservatoire du littoral.

En janvier 2023, Christophe Lefevre, exploitant de la ferme, a proposé aux promeneurs intéressés de l'accompagner dans la petite transhumance sur les sentiers côtiers depuis Conleau vers la bergerie de Bernus.



Transhumance du Vincin



Maintenir une ville propre, sans pollution



Aspirateur de voirie pour les balayeurs à pied

Chiffres clé:

- 668 tonnes de déchets de balayage
- 140 kg de mégots collectés, retraités et recyclés (contre 88,7 kg en 2021)

Afin de proposer à tous un environnement de qualité, les agents municipaux interviennent quotidiennement dès 4 h 30 du matin pour le nettoyage du domaine public. La municipalité a également mis en place un dispositif « Allo Mairie Intervention » pour des demandes d'intervention facilitées.

En 2023, le service s'est équipé d'un second aspirateur de voirie pour les balayeurs à pied. Il s'agit de machine de nettoyage urbain motorisée destinée à aspirer les déchets présents sur la voie publique ou dans les espaces verts, avec une meilleure efficacité. Il aspire les petits comme les gros détritrus. Il évite tout contact de l'agent d'entretien avec le débris



Se mobiliser collectivement lors du World Clean'Up Day

400 participants - 150 kg de déchets - 10 kg de mégots

Pour la 6^{ème} année, la ville de Vannes s'est mobilisée pour le World Cleanup Day, l'opération mondiale de nettoyage de la planète, qui a permis de mobiliser près de 400 personnes, de 150 kg de déchets et 12 kg de mégots,



Développer des projets respectueux de l'animal en ville

- 1 jardin du souvenir pour les animaux

La création d'un jardin du souvenir, destiné à accueillir les cendres des animaux de compagnie, est un projet qui a été retenu dans le cadre de la 1^{ère} édition du budget participatif. Les travaux de réalisation de ce lieu de recueillement, qui comprend 25 cases de columbarium et un puits de dispersion des cendres, ont démarré fin 2023.



Jardin du souvenir animalier



Promouvoir
des sociétés
pacifiques
et
inclusives

Exprimer sa solidarité aux populations touchées par les séismes en Turquie et Syrie, proposer de coopérer avec la ville de Konotop en Ukraine

En février 2023, des séismes ont provoqué la mort de plus de 50 000 personnes en Turquie et en Syrie. La ville a apporté son soutien aux populations sinistrées par l'attribution d'une subvention de 50 000 € au profit du FACECO « Turquie-Syrie », fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, qui permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Suite à l'accueil d'une délégation constituée de 14 représentants de villes ukrainiennes, lors du Congrès des maires de France en novembre 2022, des liens ont été créés avec la ville de Konotop (nord-est de l'Ukraine) qui compte 85 000 habitants. Dans un objectif de solidarité, une convention de coopération a été signée.



Renforcer les
moyens de
mettre en
œuvre des
partenariats
pour le
développement
durable

Poursuivre la dynamique de démocratie participative

En 2023, on note le redécoupage des territoires des conseils de quartiers :

- 5^{ème} édition de la semaine bleue organisée par le conseil des aînés,
- clôture du Conseil des aînés et renouvellement,
- clôture des conseils citoyens,
- renouvellement des conseils de quartiers (132 nouveaux membres) avec la création d'un nouveau quartier (Vannes Nord).



Renforcer les moyens de mettre en œuvre des partenariats pour le développement durable

Le budget participatif

La ville de Vannes s'est dotée d'un budget d'un million d'euros sur la période 2021/2026, soit 200 000 € par an. Une plateforme collaborative permet à chacun de donner son avis sur les projets menés par la municipalité ou bien de proposer des idées dans un espace collaboratif dédié au budget participatif, concernant des actions menées par la ville sur proposition des citoyens. 14 projets ont déjà été réalisés. En 2023, 6 projets sont retenus et seront mis en œuvre en 2024 :

- Un city stade au nord-est de beaupré La Lande
- Une aire de jeu intergénérationnelle à Beaupré La Lande
- Une aire de pique-nique au sud-est du quartier de Tohannic
- Un passage piéton sécurisé à Nord Gare
- L'installation d'une fontaine d'eau potable au sud-est de Tohannic
- La découverte des oiseaux de la région (mobilier pédagogique) à la Pointe des Emigrés

Des projets imaginés et portés par les conseils dans les quartiers



Jardin partagé de Tohannic

En 2023, les conseillers de quartier de Sud-Est Tohannic (qui ont eu l'idée de ce projet), l'association Fleurs de pavé et le service Démocratie participative de la Ville, ont inauguré un tout nouveau jardin partagé rue Louis Moreau, un espace partagé où les habitants pourront trouver des légumes, des fruitiers en libre-service.



Une première journée citoyenne, solidaire et intergénérationnelle

Des
partenariats
pour le
développement
durable

Vannes a lancé sa première journée citoyenne, solidaire et intergénérationnelle, dans le but de :

- Valoriser la citoyenneté, l'engagement, le bénévolat.
- Renforcer la visibilité de la démocratie participative.
- Valoriser les instances participatives et leur expertise des quartiers.
- Développer l'entraide, la solidarité et le partage de compétences et d'expériences.

Pour cette première édition, près de 100 bénévoles ont donné de leur temps auprès des aînés de treize résidences vannetaises pour personnes âgées publiques et privées.

Des comités consultatifs pour échanger sur des thèmes ou projets

En 2023, les 4 comités consultatifs suivants se sont réunis :

- **Secteur patrimoine remarquable:** volet protection du patrimoine de la modification du PLU n°3, point d'étape OPAH-RU et campagne de ravalement
- **Climat et biodiversité:** végétalisation des cours d'école et label « Territoire Engagé pour la Nature »
- **Commerce et attractivité :** étude "touristisation" du commerce en centre-ville (conclusions et préconisations par CERCIA conseil), convention d'objectif Coeur de Vannes, règlement intérieur de la halle des lices
- **Egalité entre les femmes et les hommes:** précarité et santé menstruelles, point d'étape sur le plan d'actions de la ville de Vannes, table ronde sur les initiatives 2023

- 13 établissements d'hébergement pour personnes âgées participantes
- Près de 100 bénévoles impliqués
- Retours des habitants comme des établissements très positifs



